

Conditions générales de vente - CGV

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services (ci-après les « Conditions Générales ») régissent l'ensemble des relations contractuelles entre Company21 S.à r.l., exerçant sous le nom commercial **Ed Academy 4 Real** (ci-après « la Société »), et ses clients (ci-après le « Client »).

Elles s'appliquent à toutes les prestations proposées par la Société, notamment, sans que cette liste soit limitative :

- les formations présentielles ;
- les formations à distance ;
- les formations e-learning ;
- les coachings individuels ou collectifs ;
- les missions de consultance ;
- les accompagnements personnalisés ;
- les ateliers, conférences et séminaires ;
- la mise à disposition de plateformes numériques, contenus digitaux, outils, méthodes et ressources pédagogiques ;
- ainsi qu'à toute autre prestation proposée par la Société.

Les présentes Conditions Générales font partie intégrante de toute proposition commerciale, devis, bon de commande, convention de collaboration ou tout autre document contractuel conclu entre la Société et le Client.

En cas de contradiction entre les présentes Conditions Générales et un contrat ou une convention de collaboration signé(e) entre les Parties, les dispositions particulières prévues dans ce contrat ou cette convention prévaudront.

Toute commande ou signature d'un document contractuel implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales par le Client, à l'exclusion de toute autre condition générale émanant de ce dernier, sauf accord écrit contraire de la Société.

Article 2 – Formation du contrat et modalités d'acceptation

Les offres, propositions commerciales, devis et propositions d'accompagnement établis par la Société sont fournis à titre indicatif et restent valables pendant une durée de trente (30) jours calendrier à compter de leur date d'émission, sauf mention contraire.

Le contrat est réputé conclu dès la première des situations suivantes :

- la signature d'un devis, d'une offre ou d'une convention de collaboration ;
- l'acceptation écrite, y compris par courrier électronique ;
- la signature électronique d'un document contractuel ;

- le paiement d'un acompte ou du prix total ;
- la commande ou l'inscription réalisée via le site internet ou la plateforme de formation ;
- le début d'exécution des prestations par la Société à la demande ou avec l'accord du Client.

Toute acceptation engage irrévocablement le Client et implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales.

Les éventuelles modifications demandées après l'acceptation de l'offre devront être acceptées expressément par la Société. Elles pourront donner lieu à une adaptation du prix, du planning ou des modalités d'exécution.

La Société se réserve le droit de refuser toute commande ou mission qui serait incompatible avec ses disponibilités, ses compétences, ses obligations légales ou ses valeurs professionnelles, sans que ce refus puisse donner lieu à une quelconque indemnisation.

Article 3 – Modification, report et adaptation des prestations

La Société se réserve le droit, lorsque les circonstances l'exigent ou dans un objectif d'amélioration continue, de modifier le contenu, les supports pédagogiques, les méthodes, les outils, les intervenants, le planning ou les modalités d'exécution des prestations, sans que cela n'altère leur objectif principal.

Les prestations peuvent être réalisées en présentiel, à distance ou sous un format hybride, selon les modalités convenues ou rendues nécessaires par les circonstances.

La Société pourra notamment :

- remplacer un formateur, consultant ou coach ;
- adapter les supports pédagogiques ;
- faire évoluer les contenus des formations ;
- ajouter ou supprimer certains modules devenus obsolètes ;
- modifier les fonctionnalités ou l'organisation de sa plateforme de formation ;
- reporter une prestation en cas de nécessité.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société pourra reporter l'exécution de tout ou partie des prestations sans que cela ouvre un droit à indemnisation pour le Client.

Lorsque la prestation concerne une formation collective, la Société pourra également reporter celle-ci si le nombre minimum de participants nécessaire à son bon déroulement n'est pas atteint. Dans cette hypothèse, une nouvelle date sera proposée au Client dans les meilleurs délais.

La Société se réserve le droit d'effectuer des opérations de maintenance, de mise à jour ou d'évolution de sa plateforme numérique. Ces interventions pourront entraîner une

interruption temporaire de l'accès aux services, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation.

Article 4 - Annulation, report ou modification de formation ou de programme par le Client

Toute annulation ou révocation de la commande ou du contrat de la part du Client devra être notifiée à la Société par tout moyen permettant au Client de fournir une preuve de l'envoi (remise contre reçu, lettre recommandée, e-mail avec accusé de réception) et sera soumise aux conditions et pénalités suivantes :

- **Programmes de coaching individuels ou collectifs**

Toute annulation ou toute demande de report de séance par le Client devra être notifiée à la Société au plus tard quarante-huit (48) heures avant le début du programme de coaching concerné. À défaut de respecter ce délai de notification, la séance en question sera considérée comme prestée. En cas d'interruption ou d'abandon du programme de coaching à l'initiative de la (des) personne(s) concernée(s), le montant total des prestations commandées sera considéré comme dû.

- **Formations / Workshops**

Toute annulation ou toute demande de report de séance par le Client devra être notifiée à la Société au plus tard vingt (20) jours ouvrables avant le début programmé de la prestation, pour ne pas entraîner de pénalités. Une annulation ou demande de report qui interviendrait entre vingt (20) et sept (7) jours ouvrables avant le début programmé de la prestation entraînera de plein droit, en faveur de la Société, l'exigibilité immédiate d'un montant correspondant à vingt-cinq pourcent (25 %) du montant total dû suivant l'offre. Toute annulation faite moins de sept (7) jours ouvrables avant le début programmé de la prestation entraînera de plein droit, en faveur de la Société, l'exigibilité du solde global dû suivant l'offre. Concernant des questionnaires d'autoévaluation, si le Client annule une session de débriefing suite au début de remplissage des questionnaires par la ou les différente(s) personne(s) concernée(s), les frais y afférents resteront dus par le Client.

Toute organisation de service supplémentaire (location, réservation, transport, etc.) qui ne concerne pas la mission initiale de délivrance de formation peut être organisée par la Société sur demande et sera également facturée au client au tarif support administratif/heure.

- **Consultance**

Toute annulation ou toute demande de report de séance de consultance par le Client devra être notifiée à la Société au plus tard dix (10) jours ouvrables avant le début programmé de la prestation, pour ne pas entraîner de pénalités. Une annulation ou demande de report qui interviendrait entre dix (10) et un (1) jour ouvrables du premier

jour de prestation entrainera de plein droit, en faveur de la Société, l'exigibilité immédiate d'un montant correspondant à vingt-cinq pourcent (25 %) dû suivant l'offre. Toute renonciation ou demande d'interruption du programme de consultance, une fois celui-ci démarré, entrainera de plein droit, en faveur de la Société, l'exigibilité du solde global dû suivant l'offre.

Lorsque la mission de consultance s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement récurrent ou d'un programme de plusieurs mois, les conditions de durée, de résiliation et les éventuelles indemnités applicables sont celles prévues dans la convention de collaboration ou dans tout autre document contractuel signé entre les Parties. Les présentes Conditions Générales s'appliquent à titre supplétif, sauf disposition contraire expressément convenue.

- **Formations en ligne (e-learning) et contenus numériques**

Les formations en ligne, programmes e-learning, contenus numériques, ressources pédagogiques et accès à la plateforme de formation sont accessibles selon les modalités précisées dans l'offre, la convention de collaboration ou tout autre document contractuel.

Les accès à la plateforme sont strictement personnels, nominatifs et incessibles, sauf disposition contraire expressément prévue dans le cadre d'une offre destinée aux entreprises ou aux organisations.

L'accès à la plateforme est accordé pour la durée prévue dans l'offre commerciale ou la convention de collaboration. À l'expiration de cette période, les accès sont automatiquement désactivés, sauf renouvellement convenu entre les Parties.

Dès la mise à disposition des identifiants de connexion ou l'activation de l'accès à la plateforme, la prestation est réputée avoir commencé. Les formations en ligne, contenus numériques et licences d'accès ne sont dès lors ni annulables ni remboursables, sauf disposition légale impérative contraire.

Le Client est responsable de la confidentialité de ses identifiants de connexion et s'engage à ne pas les communiquer à des tiers. Toute utilisation frauduleuse, tentative de partage des accès ou utilisation non conforme pourra entraîner la suspension ou la suppression immédiate de l'accès, sans indemnité ni remboursement, et sans préjudice de tout recours que la Société pourrait exercer.

La Société se réserve le droit de faire évoluer la plateforme, les contenus pédagogiques, les fonctionnalités, les supports ou les modalités d'accès afin d'améliorer la qualité des services proposés. Ces évolutions ne constituent pas une modification substantielle de la prestation.

Dans le cadre d'offres destinées aux entreprises, les modalités d'attribution, de remplacement ou de réaffectation des accès pourront être précisées dans l'offre commerciale ou dans la convention de collaboration.

Article 5 – Détermination des prix – Facturation et paiement

Les prix figurant dans les offres, devis, propositions commerciales, conventions de collaboration et autres documents contractuels émis par la Société sont exprimés hors TVA et autres taxes ou droits applicables, sauf mention contraire expresse.

Les prix figurant dans les offres sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de leur émission. Sauf stipulation contraire, toute offre reste valable pendant une durée de trente (30) jours calendrier à compter de sa date d'émission.

Le Client accepte valablement l'offre par la signature d'un devis, d'une convention de collaboration ou de tout autre document contractuel, par l'envoi d'une confirmation écrite (y compris par courrier électronique), par le paiement d'un acompte ou du prix total, par une commande effectuée via le site internet ou la plateforme de formation, ou encore par le commencement d'exécution des prestations à sa demande. Cette acceptation vaut engagement ferme et définitif du Client.

La Société se réserve le droit de demander un acompte, notamment pour les prestations personnalisées, les missions de consultance, les programmes d'accompagnement, les développements spécifiques, les formations sur mesure ou pour tout nouveau Client.

Les factures sont établies en euros et transmises, sauf accord contraire, par voie électronique. Elles sont payables selon les modalités prévues dans l'offre, la convention de collaboration ou tout autre document contractuel, et au plus tard dans les trente (30) jours calendrier suivant leur date d'émission, sauf stipulation contraire.

Le paiement peut être effectué par virement bancaire ou par tout autre moyen de paiement accepté par la Société.

Lorsque l'offre prévoit un paiement échelonné, un abonnement ou un programme d'accompagnement sur plusieurs mois, le Client s'engage à respecter l'échéancier convenu. Sauf disposition contractuelle contraire, les échéances restent dues jusqu'au terme prévu.

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application des intérêts de retard prévus par la législation luxembourgeoise applicable en matière de lutte contre les retards de paiement, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de dix pour cent (10 %) des sommes restant dues, avec un minimum de quarante (40) euros, sans préjudice du droit de la Société de réclamer l'indemnisation intégrale du préjudice réellement subi.

Tout refus ou toute contestation d'une facture devra être formulé par écrit dans un délai de huit (8) jours calendrier suivant sa réception. À défaut, la facture sera réputée définitivement acceptée.

En cas de non-paiement à l'échéance, la Société pourra suspendre ou interrompre tout ou partie des prestations en cours, ainsi que l'accès aux plateformes de formation, aux contenus numériques, aux licences d'utilisation et à tout autre service fourni, jusqu'au paiement intégral des sommes dues, sans que cette suspension puisse être considérée comme une inexécution de ses obligations.

Le défaut de paiement d'une seule échéance rend immédiatement exigibles toutes les sommes restant dues au titre des prestations en cours, sauf disposition contraire expressément convenue entre les Parties.

Le Client ne pourra procéder à aucune compensation, retenue ou déduction sur les sommes dues sans l'accord écrit préalable de la Société.

Les éventuels frais bancaires ou frais liés au mode de paiement choisi par le Client restent à sa charge.

La Société se réserve le droit de réviser ses tarifs pour toute nouvelle commande, tout renouvellement de prestation ou toute nouvelle période contractuelle. Les nouveaux tarifs ne s'appliquent pas aux prestations déjà acceptées, sauf accord exprès des Parties.

Tous les paiements effectués par le Client seront imputés en priorité sur les intérêts de retard, les indemnités forfaitaires, les frais de recouvrement et les éventuels frais de justice ou d'avocat, puis sur les factures les plus anciennes restant dues.

Article 6 – Frais, déplacements et dépenses complémentaires

Sauf disposition contraire prévue dans l'offre, la convention de collaboration ou tout autre document contractuel, les frais directement liés à l'exécution de la mission ne sont pas compris dans les honoraires et pourront être facturés en supplément.

Il s'agit notamment, sans que cette liste soit limitative :

- des frais de déplacement ;
- des frais de stationnement et de péage ;
- des frais d'hébergement lorsque ceux-ci sont nécessaires ;
- des frais de location de salle ou de matériel ;
- des frais d'impression ou d'expédition de documents ;
- des frais administratifs exceptionnels demandés par le Client ;
- de toute autre dépense engagée avec l'accord du Client ou nécessaire à la bonne exécution de la mission.

Pour les prestations réalisées en dehors d'un rayon de **30 km** autour du siège de la Société, les déplacements seront facturés au tarif en vigueur indiqué dans l'offre ou, à défaut, au tarif kilométrique applicable au moment de la prestation, à raison de zéro virgule trente-cinq (0,40) euro par kilomètre parcouru.

Lorsque des prestations supplémentaires sont demandées par le Client en dehors du périmètre initialement convenu (préparation spécifique, analyses complémentaires, réunions additionnelles, développement de contenus personnalisés, interventions supplémentaires ou toute autre demande particulière), celles-ci pourront faire l'objet d'une facturation complémentaire après information du Client.

Toute prestation nécessitant un déplacement de plusieurs jours pourra faire l'objet de conditions particulières concernant les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, lesquelles seront précisées dans l'offre ou dans la convention de collaboration.

Les certificats de participation ou de formation sont délivrés sous format numérique, sauf disposition contraire. Toute demande d'impression sur papier sera facturée à trois (3) euros/pièce.

Article 7 – Résiliation

La Société est en droit de résilier tout contrat, toute commande ou toute convention de collaboration en cas de manquement du Client à ses obligations contractuelles, notamment en cas de défaut de paiement, de non-respect des présentes Conditions Générales, de comportement empêchant la bonne exécution de la mission ou de toute autre faute grave.

La résiliation intervient par notification écrite adressée au Client et prend effet dans les conditions précisées par cette notification ou, le cas échéant, conformément aux modalités prévues dans la convention de collaboration.

Lorsque les Parties ont signé une convention de collaboration prévoyant des modalités particulières de durée, de préavis ou de résiliation, ces dispositions prévalent sur les présentes Conditions Générales.

La résiliation, quelle qu'en soit la cause, ne dispense pas le Client du paiement des prestations déjà exécutées, des échéances contractuellement dues ainsi que des frais engagés jusqu'à la date effective de fin de la relation contractuelle.

En cas de résiliation, la Société pourra suspendre ou supprimer les accès aux plateformes de formation, contenus numériques, licences d'utilisation et autres services en ligne mis à disposition du Client.

La Société pourra également mettre fin immédiatement à la relation contractuelle en cas de comportement injurieux, menaçant, discriminatoire ou portant atteinte à ses collaborateurs, intervenants ou partenaires, sans préjudice de son droit à obtenir réparation du préjudice subi.

Article 8 – Limitation de responsabilité

La Société est tenue à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations. Elle met en œuvre l'ensemble des compétences, méthodes et ressources raisonnablement nécessaires à la bonne réalisation de ses missions, sans pouvoir garantir l'atteinte d'un résultat particulier.

Les prestations de formation, de coaching, de consultance, d'accompagnement et de mise à disposition de contenus pédagogiques ont pour objectif d'apporter des outils, méthodes et recommandations. Leur mise en œuvre relève de la responsabilité du Client.

La responsabilité de la Société ne pourra être engagée en raison de résultats commerciaux, financiers, organisationnels ou opérationnels qui n'auraient pas été atteints, ceux-ci dépendant notamment de l'implication du Client, de ses collaborateurs, de la qualité de mise en œuvre des recommandations, du contexte économique ou de tout autre facteur indépendant de la volonté de la Société.

La Société ne pourra être tenue responsable des interruptions temporaires de ses services numériques, plateformes de formation, outils informatiques ou services de visioconférence résultant notamment d'opérations de maintenance, de défaillances techniques, de problèmes de connexion Internet ou de tout autre événement indépendant de sa volonté.

En tout état de cause, la responsabilité de la Société est limitée aux seuls dommages directs prouvés et ne pourra jamais excéder le montant couvert par son assurance responsabilité civile professionnelle en vigueur, sauf disposition légale impérative contraire.

La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages indirects, notamment des pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de bénéfices, pertes de clientèle, pertes de données ou de toute autre conséquence économique indirecte.

Article 9 – Obligations du Client

Le Client s'engage à collaborer activement avec la Société afin de permettre la bonne exécution des prestations convenues.

À ce titre, le Client s'engage notamment à :

- communiquer à la Société toutes les informations, documents et éléments nécessaires à la bonne réalisation de la mission ;
- garantir l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des informations communiquées ;
- désigner, le cas échéant, un interlocuteur privilégié chargé d'assurer le suivi de la mission ;

- mettre à disposition les moyens matériels, techniques et organisationnels nécessaires à la bonne exécution des prestations ;
- veiller à la participation effective des personnes concernées aux formations, coachings, ateliers, réunions ou autres prestations prévues ;
- respecter les consignes d'utilisation des plateformes numériques, outils et ressources mis à disposition par la Société ;
- utiliser les contenus, supports pédagogiques et outils exclusivement dans le cadre prévu par le contrat et conformément aux présentes Conditions Générales.

Le Client reconnaît que la qualité des prestations et l'atteinte des objectifs poursuivis dépendent notamment de sa collaboration, de son implication ainsi que de celle de ses collaborateurs ou participants.

La Société ne pourra être tenue responsable des conséquences résultant d'informations incomplètes, inexactes ou tardivement communiquées par le Client, ni d'un défaut de collaboration ou de la non-application des recommandations formulées dans le cadre de la mission.

Article 10 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus, méthodes, supports pédagogiques, formations, vidéos, modules e-learning, documents, questionnaires, exercices, modèles, outils, procédures, présentations, plateformes numériques, bases de données, marques, logos et plus généralement tout élément créé, développé ou mis à disposition par la Société demeure sa propriété intellectuelle exclusive ou celle de ses partenaires ou concédants de licence.

La conclusion d'un contrat ou l'achat d'une prestation n'emporte aucun transfert de propriété intellectuelle au profit du Client.

Le Client bénéficie uniquement d'un droit personnel, limité, non exclusif, non transférable et non cessible d'utiliser les contenus dans le cadre de la prestation souscrite et exclusivement pour ses besoins internes.

Sauf autorisation écrite préalable de la Société, le Client s'interdit notamment :

- de reproduire, copier ou modifier tout ou partie des contenus ;
- de diffuser, partager, vendre, louer ou mettre les contenus à disposition de tiers ;
- d'enregistrer ou de télécharger les vidéos ou autres contenus lorsque cette fonctionnalité n'est pas prévue ;
- de communiquer ses identifiants d'accès à une plateforme de formation ;
- d'utiliser les contenus pour développer ou commercialiser une formation, une méthode ou un service concurrent ;
- d'utiliser tout ou partie des contenus pour entraîner un système d'intelligence artificielle ou générer des contenus dérivés sans l'autorisation écrite préalable de la Société.

Dans le cadre des offres destinées aux entreprises, les licences d'utilisation sont limitées au nombre d'utilisateurs prévu dans l'offre ou la convention de collaboration. Toute utilisation dépassant le nombre de licences acquises pourra donner lieu à une facturation complémentaire ou à la suspension des accès.

Toute violation du présent article pourra entraîner la suspension immédiate des prestations ou des accès à la plateforme, sans préjudice du droit pour la Société de réclamer la réparation intégrale du préjudice subi.

Article 11 – Confidentialité

Les Parties s'engagent à conserver strictement confidentielles toutes les informations, données, documents, méthodes, procédures, stratégies, informations commerciales, financières, techniques, organisationnelles ou toute autre information de nature confidentielle obtenues dans le cadre de l'exécution de leurs relations contractuelles.

Chaque Partie s'engage à n'utiliser ces informations qu'aux seules fins de l'exécution des prestations convenues et à ne les communiquer qu'aux personnes ayant besoin d'en connaître dans le cadre de leur mission et soumises à une obligation de confidentialité.

Dans le cadre des prestations de formation, de coaching, de consultance ou d'accompagnement collectif, chaque participant s'engage à respecter la confidentialité des échanges, témoignages, informations et expériences partagés par les autres participants.

Sauf autorisation écrite préalable de la Société, il est interdit d'enregistrer, de filmer, de photographier ou de diffuser tout ou partie des formations, coachings, ateliers ou visioconférences.

Les documents, informations et données communiqués par le Client demeurent sa propriété et ne seront utilisés par la Société que dans le cadre de l'exécution de la mission, sous réserve des obligations légales applicables.

L'obligation de confidentialité restera applicable pendant une durée de cinq (5) ans après la fin des relations contractuelles, sauf disposition légale imposant une durée différente.

Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations :

- qui étaient déjà connues de la Partie qui les reçoit ;
- qui sont tombées dans le domaine public sans faute de cette Partie ;
- qui ont été obtenues légalement auprès d'un tiers ;
- dont la divulgation est imposée par une disposition légale, réglementaire ou une décision d'une autorité compétente.

Article 12 – Références commerciales et communication

Sauf opposition écrite préalable du Client, la Société est autorisée à mentionner le nom, la dénomination sociale, le logo ainsi qu'une description générale des prestations réalisées pour le Client à titre de référence commerciale.

Dans le cadre de ses prestations, la Société pourra être amenée à réaliser des photographies, vidéos ou autres captations destinées à illustrer ses activités, à des fins de communication interne ou externe, notamment sur son site internet, ses réseaux sociaux, ses supports commerciaux ou tout autre média.

La Société veillera à respecter la confidentialité des informations échangées ainsi que les dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel et de droit à l'image.

Lorsque les personnes filmées ou photographiées sont identifiables, leur image ne sera utilisée à des fins de communication externe qu'après obtention des autorisations nécessaires conformément à la réglementation applicable.

Le Client s'engage à informer ses collaborateurs ou participants de la possibilité de telles captations lorsque celles-ci sont prévues dans le cadre de la prestation.

Article 13 - Traitement des données à caractère personnel – en application du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

La Société s'engage à traiter les données fournies par le Client conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et notamment au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « le RGPD »).

La Société traite des données à caractère personnel du Client, telles que des données de contact, des données d'identification ainsi que des données financières dans le cadre de l'exécution du contrat. Ces données sont recueillies pour les finalités suivantes : (i) permettre l'exécution des contrats de prestation de services et/ou de fourniture de matériel ; (ii) assurer la gestion de la relation avec le Client ; (iii) assurer le suivi des services prestés ; (iv) permettre la facturation ; (v) développer la relation commerciale (marketing) ; (vi) garantir le recouvrement des impayés ; (vii) gérer les contentieux éventuels.

Les données sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités susmentionnées ou le temps nécessaire pour permettre à la Société de répondre à ses obligations légales.

La Société prend toutes les mesures nécessaires et raisonnables, de nature technique et organisationnelle, pour garantir un niveau de sécurité élevé concernant les données traitées et assurer la protection de ces données contre la destruction accidentelle ou

illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé ainsi que toute autre forme de traitement illicite.

L'accès aux données à caractère personnel est strictement limité aux employés de la Société habilités à les traiter en raison de leurs fonctions et soumis à une obligation stricte de confidentialité.

Les données recueillies pourront éventuellement être communiquées à des sous-traitants de la Société lorsque ceci s'avère nécessaire pour l'accomplissement des prestations souhaitées par le Client. La Société s'assure que dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, ses sous-traitants utilisent les données à caractère personnel du Client en conformité avec la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

La Société peut être amenée à utiliser des plateformes numériques, des solutions de visioconférence, des plateformes de formation en ligne, des outils de gestion de la relation client, des solutions de paiement ou tout autre prestataire technique nécessaire à l'exécution des prestations. La Société veille à sélectionner des prestataires offrant des garanties appropriées en matière de protection des données à caractère personnel et conformes à la réglementation applicable.

Par ailleurs, la Société peut être amenée à communiquer des données à caractère personnel du Client en vertu d'une obligation légale ou aux fins de règlements de conflits.

Dans le cadre de prestations réalisées pour une entreprise, la Société peut également être amenée à traiter les données à caractère personnel des collaborateurs, dirigeants ou participants désignés par le Client, exclusivement dans le cadre de l'exécution des prestations convenues.

Certaines données pourront également être utilisées sous une forme anonymisée ou agrégée à des fins statistiques, d'amélioration des prestations, d'évaluation de la qualité des formations ou de développement de nouveaux services, sans qu'il soit possible d'identifier les personnes concernées.

Le Client dispose d'un droit d'information, d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles qui le concernent, conformément au RGPD. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ses données personnelles ou en demander la limitation.

Le Client peut exercer ses droits à tout moment en soumettant une demande écrite à la Société/auprès du Délégué à la protection des données de la Société par voie électronique (info@edacademy4real.com) ou par voie postale (Company21 S.à r.l., 3B rue des Romains, L-7264 Walferdange).

En s'engageant avec la Société, le Client reconnaît et accepte la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel et de celles des personnes concernées dans le cadre du service faisant l'objet de cette approbation tels que précédemment exposés.

Avec l'accord du Client, la Société se réserve le droit d'utiliser ces données pour adresser ultérieurement à chaque Client toutes communications ayant trait à des offres de services analogues ou complémentaires à leur précédente prestation et sans préjudice du droit reconnu au destinataire de ces offres de demander, à tout moment et par écrit, la cessation de telles communications.

Dans le cadre des formations, coachings ou accompagnements réalisés à distance, certaines séances pourront être enregistrées lorsqu'elles sont destinées à être mises à disposition des participants ou à des fins pédagogiques. Ces enregistrements ne seront réalisés que dans le respect de la réglementation applicable et des autorisations éventuellement requises.

Le Client s'engage à informer les personnes concernées lorsque leurs données à caractère personnel sont communiquées à la Société dans le cadre de l'exécution des prestations et garantit disposer de toute autorisation ou base légale nécessaire pour cette communication.

Pour toute information complémentaire relative au traitement de leurs données à caractère personnel, les personnes concernées sont invitées à consulter la Politique de confidentialité de la Société, disponible sur son site internet ou communiquée sur simple demande.

Article 14 – Loi applicable et tribunal compétent.

Les présentes Conditions Générales, ainsi que l'ensemble des relations contractuelles entre la Société et le Client, sont régies et interprétées conformément au droit luxembourgeois.

En cas de différend relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes Conditions Générales, d'une convention de collaboration, d'une offre, d'un devis ou de tout autre document contractuel conclu entre les Parties, celles-ci s'engagent à rechercher, de bonne foi, une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

À défaut d'accord amiable dans un délai raisonnable à compter de la notification écrite du différend par l'une des Parties, celui-ci sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg-Ville, sauf disposition légale impérative contraire.

Le fait pour la Société de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales ne pourra être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 15 – Dispositions générales

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales est déclarée nulle, illégale ou inapplicable, en tout ou en partie, par une décision de justice devenue définitive ou en vertu d'une disposition légale impérative, les autres dispositions demeureront pleinement applicables. Les Parties s'efforceront de remplacer la disposition concernée par une disposition valide se rapprochant le plus possible de son objectif initial.

La Société se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales. Les nouvelles Conditions Générales s'appliqueront aux contrats conclus postérieurement à leur entrée en vigueur. Les contrats en cours demeurent régis par la version des Conditions Générales applicable au moment de leur conclusion, sauf accord exprès des Parties.

La Société est autorisée à sous-traiter tout ou partie de ses prestations à tout collaborateur, formateur, consultant, coach ou prestataire de son choix, tout en demeurant responsable de leur bonne exécution à l'égard du Client.

La Société pourra céder tout ou partie de ses droits et obligations découlant des présentes Conditions Générales ou de tout contrat conclu avec le Client à toute société appartenant à son groupe ou à tout successeur, sans que cette cession ne puisse justifier la résiliation du contrat par le Client.

Les Parties reconnaissent que les échanges réalisés par courrier électronique, les signatures électroniques ou tout autre procédé électronique offrant des garanties suffisantes d'identification produisent les mêmes effets juridiques qu'un document signé manuscritement, conformément à la réglementation applicable.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas exiger, à un moment donné, l'application stricte d'une disposition des présentes Conditions Générales ne pourra être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 16 – Non-sollicitation

Pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant une période de douze (12) mois suivant sa cessation, pour quelque cause que ce soit, le Client s'interdit, sauf accord écrit préalable de la Société, de solliciter directement ou indirectement, de recruter, d'engager ou de faire travailler, à quelque titre que ce soit, tout collaborateur, salarié, consultant, coach, formateur ou sous-traitant intervenant pour le compte de la Société et avec lequel il aurait été en contact dans le cadre des prestations réalisées.

En cas de violation de cette obligation, le Client sera redevable envers la Société d'une indemnité forfaitaire correspondant à douze (12) mois de rémunération moyenne de la personne concernée ou, à défaut de pouvoir être déterminée, d'une indemnité forfaitaire de **15.000 €** par personne concernée, sans préjudice du droit de la Société de réclamer l'indemnisation intégrale du préjudice réellement subi si celui-ci est supérieur.